

## Comité Directeur de la Fédération Française des Échecs

Scrutin électronique du 17 janvier 2022 au 27 janvier 2022

### Relevé de décision

Faisant suite au vote numéro 10 du Comité Directeur des 19 et 20 novembre 2021 et à la réunion du Bureau Fédéral du 4 janvier 2022, ce dernier a soumis la question ci-après au scrutin électronique du Comité Directeur suivant l'article 7.1.3 du règlement Intérieur de la Fédération Française des Échecs, sous la référence FFE2022-001 :

"Approuvez-vous le règlement du championnat de France toutes catégories A01 présenté ce lundi 17 janvier 2022 par voie électronique?". (référence FFE2022-001 - document distribué en pièce jointe).

Un aménagement ayant été présenté le 20 janvier 2022.

POUR : 15 (Cahen, Fretel, Gatine, Lebret, Le Rol, Macard, Minaud, Mullon, Pascal, Penalver, Peter, Relange, Steinfeld, Ternault, Vieira)

ABSTENTION : 2 (Armas, Wolfangel)

CONTRE : 1 (Milliet)

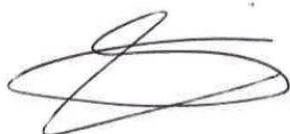
N'ont pas participé au vote : 6 (Basti, Delorme, Gautier, Guichard, Houari, Kouatly)

Le règlement A01 du Championnat de France toutes catégories est donc adopté.

Sous toutes réserves,

Fait à Asnières sur Seine le 28 janvier 2022.

Le Président de la FFE,  
Éloi RELANGE



Le Secrétaire Général de la FFE,  
Didier FRETTEL

